

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRONET N.M.

Version:8

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: PRONET N.M.
1. 1. 2. Contient:
- Alcool éthoxyle C10 (fedtalkoholethoxylat)
 - hydroxyde de sodium
 - éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium
1. 1. 3. Formule: alcool sels alcalins
1. 1. 4. N° code du produit: 139000
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Détergent, Dégraissant Industriel et collectivité
Réservé à un usage professionnel
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchygienne.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 * * Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Contient:
- Alcool éthoxyle C10 (fedtalkoholethoxylat)
 - hydroxyde de sodium
 - éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium

2. 2. 3. Mention de danger:
- H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2. 2. 4. Prévention:
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 5. Intervention:
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

2. 3. Dangers principaux: Irritant pour les yeux et la peau.

2. 4. Autres dangers: Réagit avec les oxydants

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRONET N.M.

Version:8

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

3. 1. Description du mélange:	Solution aqueuse de sels alcalins et parfum
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:	• 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol - N° Id: 603-064-00-3 - N° CE: 203-539-1 - N° CAS: 107-98-2 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226 * SGH07 * STOT un. 3. - H336 - Divers : Valeurs limites d'exposition V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 100 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 375 - V.M.E ppm = 150 - V.M.E mg/m³ = 568 • Alcool éthoxyle C10 (fedtalkoholethoxylat) - N° CAS: 160875-66-1 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 4 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318 • hydroxyde de sodium - N° Id: 011-002-00-6 - N° CE: 215-185-5 - N° CAS: 1310-73-2 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 2 < C <= 4 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH05 * Corr. cut. 1A - H314 Remarques:(Skin Corr. 1A; H314: C >= 5 - Skin Corr. 1B; H314: 2% <= C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% <= C < 2% - Eye Irrit. 2; H319: 0,5% <= C < 2%) - Divers : Valeurs limites d'exposition V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2 • éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasyodium - N° Id: 607-428-00-2 - N° CE: 200-573-9 - N° CAS: 64-02-8 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 2 < C <= 4 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318 Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Air frais, repos.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Rincer abondamment à l'eau.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	L'inhalation peut causer: irritation des muqueuses
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRONET N.M.

Version:8

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|--|
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | inflammation sévère de la conjonctive et de la cornée |
| 4. 2. 4. Ingestion: | brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), eau, poudre. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | La possibilité de produire de l'hydrogène (générateur de feu et d'explosion) par corrosion et source de chaleur existe. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | éloigner les fûts |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
Neutraliser à l'acide et rincer abondamment à l'eau.
Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Ne jamais ajouter l'eau au produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | acides forts, métaux légers, beaucoup de matières organiques. |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Les emballages plastiques sont recommandés. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRONET N.M.

Version:8

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- éthanol; alcool éthylique :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m³ = 9500
 - 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 100 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 375 - V.M.E ppm = 150 - V.M.E mg/m³ = 568
 - hydroxyde de sodium :
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2

Donnée non disponible.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. 2. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 2. 3. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8. 2. 4. Protection des mains: gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

8. 2. 5. Protection de la peau et du corps: vêtement de protection

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liquide

9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: non déterminé

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

9. 1. 6. Inflammabilité: Non applicable.

9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non applicable.

9. 1. 8. Point d'éclair: Non applicable.

9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: Non applicable.

9. 1. 10. Température de

Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRONET N.M.

Version:8

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

décomposition:

9. 1. 11. PH:	13,7
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement miscible
9. 1. 14. Liposolubilité:	partiellement miscible
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	Alcool : soluble Ethers : peu soluble
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Non déterminé.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1,05
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Non applicable.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Réagit avec acides
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	acides forts, alliages légers
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	A des hautes concentrations les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux et du nez.
11. 1. 2. Inhalation:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis En cas de forte concentration : Peut irriter les voies respiratoires
11. 1. 3. Contact avec la peau:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 5. Ingestion:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 6. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 1. 7. Toxicité chronique:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Pas d'informations complémentaires

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRONET N.M.

Version:8

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 12. 1. Toxicité: | A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Facilement biodégradable.
Les agents tensioactifs utilisés dans cette préparation sont biodégradables à plus de 95% |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Pas de bio-accumulation. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | très mobile |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. |
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | Ne contient pas de substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien et pouvant avoir des effets graves sur la santé humaine |
| 12. 7. Autres effets néfastes: | Pas d'informations complémentaires disponibles |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Doit être neutralisé avant l'évacuation. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|---|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 1760 |
| 14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: | 8 |
| 14. 3. 4. Code danger: | 80 |
| 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: | C9 274 |
| 14. 3. 6. Instructions d'emballage: | P001 IBC03 LP01 R001 |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 8 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 4. 3. Polluant marin: | non |
| 14. 4. 4. N° FS: | F-A, S-B |
| 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: | 8 |
| 14. 4. 6. Instructions d'emballage: | P001 LP01 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRONET N.M.

Version:8

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

- | | |
|--|---------------------------|
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 8 |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: | 8 |
| 14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: | Aéronef passager et cargo |

- | | |
|--------------------------------------|----------------------|
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | polluant marin : NON |
|--------------------------------------|----------------------|

- | | |
|---|---|
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG |
|---|---|

- | | |
|--|---------------------------------------|
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Pas d'autres informations disponibles |
|--|---------------------------------------|

- | | |
|--|-----------------|
| 14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non applicable. |
|--|-----------------|

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations.Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009) |
|--|--|

- | | |
|--|------------------|
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | pas d'évaluation |
|--|------------------|

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|----------------------------------|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. |
|----------------------------------|--|

- | | |
|---|---|
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335 Peut irriter les voies respiratoires. |
|---|---|

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. |
|---------------------------------------|---|

- | | |
|----------------------|--|
| 16. 4. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. |
|----------------------|--|

16. 5. Historique:

- | | |
|---|------------|
| 16. 5. 1. Date de la première édition: | 15/03/1996 |
| 16. 5. 2. Date de la révision précédente: | 24/04/2015 |
| 16. 5. 3. Date de révision: | 05/06/2023 |
| 16. 5. 4. Version: | 8 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRONET N.M.

Version:8

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	1-9
16. 6. Réalisé par:	Sds